

Renseignements

Préalable

Vous devez au préalable remplir les formulaires généraux afin de connaître les renseignements nécessaires au dépôt d'une demande d'autorisation ministérielle pour votre projet.

Portée du formulaire

Ce formulaire vise une activité réalisée dans le cadre d'un nouveau projet ou d'une modification de projet existant. Ce formulaire ne vise pas les activités exemptées ou faisant l'objet d'une déclaration de conformité. Il vise uniquement l'établissement et l'exploitation d'une installation, d'un équipement ou de tout autre appareil de collecte ou de traitement de la sève pour la production de sirop d'érable qui sont soumis à une autorisation en vertu du paragraphe 10 du premier alinéa de l'article 22 *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2).

Selon l'article 50, premier alinéa, paragraphe 1 du [Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement](#) (REAFIE), les érablières situées dans les forêts du domaine de l'État (forêt publique) ne sont pas visées par le présent formulaire puisqu'elles le sont par le [Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État \(RLRQ, chapitre A-18.1, r. 0.01\)](#), à l'exception des travaux réalisés dans des milieux humides et hydriques. C'est l'emplacement des équipements et des appareils de collecte et de traitement de la sève d'érable qui est déterminant, et non l'emplacement des entailles. Par exemple, une érablière dont les entailles sont situées en forêt publique, mais dont la station de pompage et l'évaporateur sont situés en forêt privée, est assujettie au *Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2, r.17.1).

Fournir les renseignements demandés

Vous devez répondre à toutes les questions à moins d'indication contraire.

Les renseignements demandés peuvent être fournis à même le formulaire ou dans un document joint à la demande d'autorisation, auquel cas vous devez indiquer le nom du document joint ainsi que la section où figurent lesdits renseignements.

Références

Loi et règlements directement liés au présent formulaire

- [Loi sur la qualité de l'environnement](#) (RLRQ, chapitre Q2) - ci-après appelée la LQE
- [Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement](#) (RLRQ, chapitre Q-2, r. 17.1) ci-après appelé le REAFIE

Règlements complémentaires

- [Règlement sur les matières dangereuses](#) (RLRQ, chapitre Q-2, r. 32) – ci-après appelé le RMD

Documents de soutien, guides et outils de référence

- [Cahier explicatif – Le REAFIE : Acériculture](#)
- [Guide de référence du REAFIE](#)
- Voir notre site internet pour consulter des documents de soutien sur [le calcul et l'interprétation des objectifs environnementaux de rejet \(OER\) pour les contaminants du milieu aquatique](#) dont le formulaire de demande d'OER pour les eaux usées en provenance d'activités d'acériculture.
- Voir notre site internet pour obtenir des renseignements sur [les activités d'aménagement forestier en milieux humides et hydriques](#).
- [Guide d'échantillonnage à des fins d'analyses environnementales](#), accompagné de cahiers d'échantillonnage.

Activités complémentaires

Si des activités connexes ou complémentaires à l'activité d'établissement et d'exploitation d'une installation, d'un équipement ou de tout autre appareil de collecte ou de traitement de la sève pour la production de sirop d'érable sont visées par un ou plusieurs déclencheurs d'autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE, veuillez à cocher toutes les activités en question dans le formulaire général **Identification des activités et des impacts** et à remplir les formulaires associés.

À noter que le stockage de matières résiduelles sur leur lieu de production lorsqu'il est effectué temporairement et à d'autres fins que la valorisation sur ce lieu reste couvert par l'activité de production (REAFIE art 245).

Activités complémentaires à l'activité d'établissement et d'exploitation d'une installation, d'un équipement ou de tout autre appareil de collecte ou de traitement de la sève pour la production de sirop d'érable	Référence légale
Prélèvement d'eau	art. 22 al. 1 (2) LQE
Traitement des eaux usées de procédé ou de lavage, incluant les eaux de rinçage (exemple de traitement : neutralisation du pH).	art. 22 al. 1 (3) LQE
Traitement des eaux sanitaires	art. 22 al. 1 (3) LQE
Construction ou intervention dans des milieux humides et hydriques (Ex. : Enfouissement de tubulures, de fils électriques ou d'autre canalisation, construction d'un bâtiment non résidentiel, construction de ponceaux, de fossés de drainage ou de chemin, activités d'aménagement forestier, épandage de chaux ou de matière chaulante).	art. 22 al. 1 (4) LQE
Stockage, utilisation et traitement de matières	art. 22 al. 1 (8) LQE
Valorisation d'une matière résiduelle fertilisante (MRF)	art. 22 al. 1 (8) LQE
Rejet d'un effluent dans l'environnement.	art. 22 al. 2 LQE

1. Description de l'activité

1.1 Nature des activités

1.1.1 Indiquez la nature de la demande (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

- Nouvel établissement acéricole Établissement acéricole existant

1.1.2 Sélectionnez toutes les activités applicables à votre installation acéricole (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

- Collecte de sève d'érable (remplissez la section 1.2.2).
 Traitement de la sève pour la production de sirop d'érable (remplissez la section 1.2.3).

1.1.3 Indiquez le nombre total d'entailles desservies par les installations, les équipements ou appareils de collecte et de traitement de la sève pour la production de sirop d'érable (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

Note : Il s'agit du nombre total d'entailles desservies, et pas seulement des entailles de l'entreprise. Par exemple, une érablière de 60 000 entailles, qui transforme aussi la sève provenant des 20 000 entailles de son voisin, comporte un total de 80 000 entailles, et est donc assujettie à une autorisation ministérielle. Il en va de même des stations d'osmose inverse (concentrateurs) desservant plusieurs entreprises, ou des érablières exploitant des sites distincts dont l'eau d'érable est transportée et transformée à un seul endroit.

Saisir la réponse ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 200)

1.1.4 La sève d'érable collectée ou traitée provient-elle d'autres érablières (art. 17 al. 1 (1) REAFIE)?

- Oui Non

1.2 Description des équipements et des installations

1.2.1 Description des bâtiments

1.2.1.1 En reproduisant le modèle de tableau fourni à la section 7, fournissez la description des bâtiments utilisés pour la collecte ou pour la transformation de la sève pour la production de sirop d'érable (art. 17 al. 1 (3) REAFIE).

Par exemple :

- cabane à sucre;
- station de pompage;
- etc.

Document : _____ Section : _____

1.2.2 Description des équipements et des installations de collecte de sève

Cette section est à remplir seulement si vous faites la collecte de la sève d'érable.

1.2.2.1 Cochez le type de système de collecte (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

- Par gravité Sous vide
 Autre, précisez ou indiquez le document et la section :

(Nbre de caractères = 200)

1.2.2.2 Est-ce que vous accumulez de l'eau d'érable dans des réservoirs (sur le terrain) (art. 17 al. 1 (1) REAFIE)?

Oui Non

Si vous avez répondu Non, passez à la question 1.2.2.4

1.2.2.3 Indiquez les renseignements relatifs aux réservoirs pour l'eau d'érable en reproduisant le modèle de tableau fourni à la section 7 (art. 17 al. 1 (3) REAFIE).

Document : _____ Section : _____

1.2.2.4 En reproduisant le modèle de tableau fourni à la section 7, fournissez la description des équipements ou des appareils utilisés pour la collecte de la sève d'érable. (art. 17 al. 1 (3) REAFIE).

Par exemple les équipements ou appareils de collecte peuvent notamment être :

- des tubulures;
- des collecteurs;
- des pompes;
- etc.

Si des fiches techniques sont disponibles, vous pouvez les joindre à votre demande.

Document : _____ Section : _____

1.2.3. Description des équipements et des installations de traitement de la sève pour la production de sirop d'érable

Cette section est à remplir si vous faites le traitement de la sève pour la production de sirop d'érable.

1.2.3.1 En reproduisant le modèle de tableau fourni à la section 7, fournissez la description des équipements ou des appareils utilisés pour le traitement de la sève. (art. 17 al. 1 (3) REAFIE).

Par exemple, les équipements ou appareils de traitement de la sève peuvent notamment être :

- des bassins;
- des systèmes de concentration membranaire;
- des évaporateurs;
- des siroptiers;
- des presses à sirop;
- etc.

Si des fiches techniques sont disponibles, vous pouvez les joindre à votre demande.

Document : _____ Section : _____

1.2.3.2 Cochez le type de combustion de l'évaporateur (art. 17 al. 1 (3) REAFIE).

Au bois À l'huile Au gaz naturel À la biomasse

Autre, précisez ou indiquez le document et la section :

(Nbre de caractères = 150)

1.3 Caractéristiques techniques et opérationnelles

1.3.1 Est-ce que l'installation acéricole est de type biologique (art. 17 al. 1 (1) REAFIE)?

Oui Non

1.3.2 Décrivez toutes les activités de collecte et de traitement de la sève d'érable (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

Si un schéma d'écoulement du procédé est disponible, vous pouvez le joindre à votre description.

Par exemple : la description de la collecte de la sève d'érable; le passage dans une station de pompage; le passage dans un appareil d'osmose inverse; le bouillage de sirop; etc.

Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 2000)

1.3.3 En reproduisant le modèle de tableau fourni à la section 7, fournissez une description détaillée des produits chimiques utilisés pour l'exploitation de l'installation acéricole (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

Si une fiche signalétique du produit est disponible, vous pouvez la joindre à votre demande.

Par exemple, il peut s'agir de la description des produits utilisés lors :

- du nettoyage des équipements et des appareils;
- de la désinfection des équipements et des appareils;
- du nettoyage des membranes d'osmose;
- de l'entreposage des membranes d'osmose, etc.

Document : _____ Section : _____

1.4 Modalités et calendrier de réalisation de l'activité

1.4.1 En reproduisant le modèle de tableau fourni à la section 7, indiquez les dates de début et de fin des différentes étapes de réalisation des travaux de l'activité si cela est applicable (art. 17 al. 1 (2) REAFIE). Par exemple :

- construction de bâtiments;
- construction d'une station de pompage;
- exploitation de l'activité (dates approximatives ou habituelles pour le début ou de fin);
 - activité de collecte de la sève d'érable,
 - activité de traitement de la sève pour la production de sirop,
 - préparation des membranes d'osmose au début de la saison,
 - nettoyage des panes de l'évaporation en cours de saison,
 - nettoyage des appareils ou équipements en fin de saison (bassin, évaporateur, tubulure, etc.),
 - etc.
- si connue, la date de fin de l'exploitation de l'activité;
- s'il y a lieu, la date de restauration complète.

Document : _____ Section : _____

1.4.2 Décrivez les caractéristiques techniques et opérationnelles au cours de la période de rodage et de mise en exploitation de l'établissement ou d'un nouvel équipement ou appareil (art. 17 al. 1 (2) REAFIE).

Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 2000)

1.4.3 Indiquez les autres éléments permettant de décrire les modalités de réalisation de l'activité (art. 17 al. 1 (2) REAFIE).

Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 2000)

2. Localisation des activités

2.1 En plus des éléments et des données géospatiales demandés dans le formulaire général *Description du projet* relativement à la localisation, fournissez la localisation et les données géospatiales des éléments suivants (art. 17 al.2 (1) et (2) REAFIE):

- la désignation cadastrale des lots;
- les collecteurs;
- les stations de pompage.

Le ministère exige les données géospatiales et un plan de localisation du site afin de pouvoir visualiser de façon précise l'emplacement des diverses activités d'un projet.

Plan(s) de localisation	
Document :	Section :
<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>
Données géospatiales (SHP, KML, GPX ou GeoJSON)	
Fichier :	Description :
<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>

En l'absence de données géospatiales, fournissez les coordonnées géographiques des éléments cités dans un fichier séparé (Word ou Excel).

Document : _____ Section : _____

3. Impacts sur l'environnement

Conformément à l'article 18 du REAFIE, il est de votre responsabilité d'informer le ministère des impacts potentiels cumulés de toutes les activités de votre projet.

3.1 Formulaires d'impact

Les renseignements sur les impacts doivent être déclarés dans des formulaires distincts, sélectionnés à partir du formulaire général **Identification des activités et des impacts**.

Les formulaires d'impact permettent de fournir les informations suivantes :

- la nature, la source, la quantité et la concentration de tous les contaminants susceptibles d'être rejetés dans l'environnement, incluant les risques de rejets accidentels;
- une description des impacts anticipés;
- une description des mesures d'atténuation proposées, incluant celles relatives à la remise en état,
- une description des mesures de suivi, d'entretien, de surveillance et de contrôle proposées, incluant la description des équipements, des appareils, des puits d'observation, des points de mesure ou d'échantillonnage et de toute autre installation nécessaire à cette fin.

Les exemples et les précisions indiqués dans les sous-sections suivantes ne sont pas exhaustifs. Il s'agit d'exemples pour vous aider à remplir les formulaires d'impact.

3.1.1 Rejets d'un effluent (eau)

L'établissement et l'exploitation d'une installation, d'un équipement ou de tout autre appareil de collecte ou de traitement de la sève pour la production de sirop d'érable nécessite la soumission du formulaire d'impact **Rejets d'un effluent (eau)**. En effet, les activités de collecte ou de traitement de la sève pour la production de sirop d'érable génèrent des eaux usées dont des eaux de lavage, des eaux de rinçage, des eaux résiduelles, des solutions d'entreposage des membranes d'osmose, etc.

À noter que le filtrat pur, provenant de l'osmose inverse, n'est pas considéré comme une eau usée. Toutefois, si le filtrat est utilisé pour le rinçage des équipements ou des appareils ayant servi à la collecte ou au traitement de la sève d'érable, il devient alors une eau usée.

Les eaux usées concernent toutes les eaux impropres à la consommation ayant fait l'objet d'une utilisation ou ayant subi une transformation et qui proviennent directement ou indirectement des activités de l'entreprise. À titre d'exemple, les eaux de rinçage lors des opérations de nettoyage de l'évaporateur avec des produits à base d'acide ou lors du nettoyage des membranes d'osmose à l'aide de savon sont considérées comme des eaux usées.

Le Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec (CEAEQ) du MELCC a mis à la disposition de tous sur son site internet un [Guide d'échantillonnage à des fins d'analyses environnementales](#) accompagné de cahiers d'échantillonnages. Ces cahiers décrivent les bonnes pratiques pour planifier et réaliser l'échantillonnage afin d'assurer la qualité des échantillons et la validité des résultats. Ces documents s'adressent aux responsables des campagnes d'échantillonnages et aux préleveurs. Le Cahier 1, **Généralités**, doit accompagner chacun des cahiers subséquents. Vous pouvez vous y référer afin de vous guider dans l'élaboration des mesures de suivi de performance, d'entretien, de surveillance et de contrôle relativement à votre installation de collecte ou de traitement de la sève pour la production de sirop d'érable. En plus du Cahier 1, les cahiers pouvant plus spécifiquement concerner une activité de collecte ou de traitement de la sève d'érable qui devraient être consultés sont les suivants :

- Cahier 2 : [Échantillonnage des rejets liquides](#)
- Cahier 7 : [Méthodes de mesure du débit](#)

3.1.2 **Eaux de surface, eaux souterraines et sols**

Exemples de situations nécessitant la soumission du formulaire d'impact **Eaux de surfaces, eaux souterraines et sols** :

Activité:

- déneigement des chemins d'accès;
- déversements accidentels d'hydrocarbures;
- émission de matières en suspensions dans un cours d'eau;
- excavation et disposition de sols;
- entreposage des matières résiduelles,
- entreposage de matières dangereuses résiduelles,
- perturbation de l'écoulement de l'eau de surface par le passage de la machinerie, etc.

3.1.3 **Autres impacts**

Exemples de situations nécessitant la soumission du formulaire d'impact **Autres impacts** :

- détérioration de l'habitat d'une espèce vivante

4. Informations complémentaires sur le projet

Selon les activités de votre projet, des informations complémentaires pourraient être nécessaires afin d'analyser votre demande. Ces informations doivent être déclarées dans des formulaires distincts sélectionnés à partir du formulaire général **Identification des activités et des impacts**.

Les exemples et les précisions indiqués dans les sous-sections suivantes ne sont pas exhaustifs. Il s'agit d'exemples pour vous aider à remplir les formulaires complémentaires.

4.1 **Gaz à effet de serre**

Ce formulaire vise à déterminer si les renseignements ou documents relatifs aux émissions de gaz à effet de serre (GES) doivent être fournis. Ce formulaire réfère aux articles 19 à 21 et à l'annexe 1 du *Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement* (REAFIE).

Exemples de situations nécessitant la soumission du formulaire complémentaire **Gaz à effet de serre** :

- utilisation de certains équipements (appareil de combustion, etc.);
- activité, équipement ou procédé susceptible de générer des émissions de GES;
- activité, équipement ou procédé visé par l'annexe I du REAFIE.

4.2 **Matières dangereuses résiduelles**

Ce formulaire vise les activités générant des matières dangereuses résiduelles (MDR) dans le cadre de l'exploitation. Il doit s'agir d'une activité autre que celles visées au 5^e paragraphe du premier alinéa de l'article 22 de la LQE.

Exemples de situations nécessitant la soumission du formulaire complémentaire **Matières dangereuses résiduelles** :

- utilisation d'équipement ou d'appareil générant des huiles usées;
- matière résiduelle générée à la suite de l'utilisation de certains produits chimiques (exemple : eau de javel résiduelle). Certains résidus de produits peuvent être des matières dangereuses résiduelles en fonction, par exemple, de leur teneur en alcool.

À noter que si les activités exercées génèrent des MDR, l'entreposage ainsi que le mode de gestion de ces matières devront respecter les exigences du [Règlement sur les matières dangereuses](#).

Afin de savoir si la matière résiduelle générée est une MDR, veuillez notamment vous référer aux articles 1 à 4 du RMD. De plus, vous pouvez consulter la section [Matières dangereuses](#) du site internet du ministère pour la classification de vos matières et d'autres précisions sur l'application de ce règlement.

Par exemple, la section [Matières dangereuses](#) du site internet présente une fiche technique intitulée [Matière toxique au sens du Règlement sur les matières dangereuses](#) vous permettant d'évaluer si votre matière est une matière toxique ou non. Cette fiche réfère à la classification SIMDUT d'une matière, laquelle peut être trouvée en consultant le site internet du [répertoire toxicologique](#) de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST).

5. Services professionnels ou d'autres personnes compétentes

5.1 Les services d'un professionnel¹ ou d'une autre personne compétente ont-ils été requis pour remplir le présent formulaire ou pour préparer tout autre document en soutien à ce formulaire (art. 16 al. 1(3) REAFIE)?

Oui Non

5.2 Joignez une [Déclaration du professionnel ou autre personne compétente](#) pour chaque professionnel¹ ou personne compétente concerné (art. 16 al. 1 (3) REAFIE).

Document : _____ Section : _____

6. Lexique

¹**professionnel** : un professionnel au sens de l'article 1 du [Code des professions](#) (chapitre C-26) est assimilé à un professionnel ou toute personne autorisée par un ordre professionnel à exercer une activité exercée par un professionnel appartenant à cet ordre (art. 3 REAFIE).

7. Modèles de tableau

Cette section présente les modèles de tableau à reproduire. Utilisez celui qui correspond à la question.

Modèle 1 – Question 1.2.1.1 : Description des bâtiments utilisés pour la collecte ou pour le traitement de la sève d'érable

Code d'identification utilisé sur les plans de localisation	Description du bâtiment	Superficie occupée au sol (m ²)
<i>N'oubliez pas de préciser le nom du document et la section à la question 1.2.1.1</i>		

Modèle 2 – Question 1.2.2.3 : Description des réservoirs d'eau d'érable

Code d'identification sur les plans de localisation	Description du réservoir (Exemple : en acier inoxydable, en plastique)	Capacité du réservoir (m ³)	Nombre d'unités de ce réservoir
<i>N'oubliez pas de préciser le nom du document et la section à la question 1.2.2.3.</i>			

Modèle 3 – Question 1.2.2.4 : Description des équipements et des appareils de collecte de la sève d'érable

Code d'identification sur les plans de localisation	Nom de l'équipement ou de l'appareil	Nombre d'unités de cet équipement ou appareil	Description des caractéristiques techniques de l'équipement ou de l'appareil (Exemples : débit, puissance, capacité, dimensions (ex. : diamètre et longueur), etc.)	Fiche technique fournie (Indiquez Oui si applicable et précisez le nom du document et la section. Indiquez N/A sinon applicable)
<i>N'oubliez pas de préciser le nom du document et la section à la question 1.2.2.4.</i>				

Modèle 4 – Question 1.2.3.1 : Description des équipements et des appareils utilisés pour le traitement de la sève pour la production de sirop d'érable

Code d'identification sur les plans de localisation	Nom de l'équipement ou de l'appareil	Nombre d'unités de cet équipement ou appareil	Description des caractéristiques techniques de l'équipement ou de l'appareil (Exemples : débit, puissance, capacité, dimensions (ex. : diamètre et longueur), etc.)	Fiche technique fournie (Indiquez Oui si applicable et précisez le nom du document et la section. Indiquez N/A sinon applicable)
<i>N'oubliez pas de préciser le nom du document et la section à la question 1.2.3.1.</i>				

Modèle 5 – Question 1.3.3 : Description des produits chimiques utilisés

Identification du produit chimique utilisé	But de l'utilisation (Exemple : désinfecter la tubulure, nettoyer un réservoir, entreposer une membrane)	Quantité maximale utilisée (L, kg) (Précisez l'unité de référence : par jour, par mois ou annuel)	Capacité d'entreposage maximale (Préciser l'unité de référence : litre, mètre cube (m³), kilogramme, tonne)	Mode d'entreposage	Code d'identification utilisé pour l'aire d'entreposage sur les plans de localisation	Fiche signalétique du produit jointe à la demande (Indiquez Oui si applicable et précisez le nom du document et la section. Indiquez N/A sinon applicable)
<i>N'oubliez pas de préciser le nom du document et la section à la question 1.3.3.</i>						

Modèle 6 – Question 1.4.1 : Calendrier de réalisation de l'activité

Étapes de réalisation	Date de début	Date de fin	Durée	Commentaires
<i>N'oubliez pas de préciser le nom du document et la section à la question 1.4.1.</i>				